Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 05 Oct 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4824

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : STAGE : ACCOMPAGNENENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE
OU D'ECONOMIE SOCIALE : CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 715639U21X1
Domaine : 701 Economie-SE:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

1.2a

0 - 4824

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2) : Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué

Date et signature (2) : 23/6/2011

2. Intitulé de l'unité de formation :

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE : CONVENTION

Code de l'UF(3) : 71 56 39 U21 X1	Domaine de l'UF(4) : 701

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1page
4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page
5. Classement de l'unité de formation :
X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) de qualification
du degré : O (1) inférieur X (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non
7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page
8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page
9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page
10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF (3): 71 56 39 021 x1	Domaine de l'UF(4) : 701

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : 40 périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours	**Code U**	**Nombre de périodes** - par groupe d'étudiants
PP	O	20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé sur la dotation périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3.10.11 Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(approbation de cette rubrique est réservée à l'administration

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE - CONVENTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de stage vise, à permettre à l'étudiant, candidat à la création d'une entreprise commerciale ou d'économie sociale :

- de développer des comportements socio-professionnels :
  1. s'intégrer au sein d'une équipe ;
  2. établir des relations positives dans un contexte de travail.
- d'appréhender ses qualités d'entrepreneur ;
- d'évaluer la faisabilité de son projet.

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE - CONVENTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En français :

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de messages de types variés d'un niveau de langue courante ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques) ;
- écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante;

En mathématique :

Face à des problèmes concrets de la vie courante (par exemple : établissement d'un budget, calcul d'un ensemble de dépenses, ...) et en disposant d'une calculette,

- effectuer correctement des calculs simples relatifs :
  - aux quatre opérations fondamentales,
  - aux pourcentages et à la règle de trois,
- mesurer les grandeurs et effectuer des opérations simples sur ces grandeurs.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré
ou
Certificat d'enseignement secondaire inferieur.

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE - CONVENTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE - CONVENTION

4. PROGRAMME DES COURS

Programme pour l'étudiant

Au sein d'une entreprise commerciale ou d'économie sociale, l'étudiant sera capable

- d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation ;
- de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail ;
- de s'interroger sur son projet professionnel, ses atouts et ses limites.

Programme pour le chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage.

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE - CONVENTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de respecter les termes de la convention de stage ;
- de rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise ;
- de défendre oralement son rapport de stage.

Pour déterminer le degré de maitrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité des comportements relationnels adoptés ;
- de la cohérence et de la logique du rapport ;
- de la clarté de l'exposé.

STAGE : ACCOMPAGNEMENT D'UN PLAN D'ENTREPRISE COMMERCIALE OU D'ECONOMIE SOCIALE - CONVENTION

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique